



CESU Garde d'enfants 0/3 ans et 3/6 ans

Le chèque emploi-service universel, prestation délivrée dans le cadre de l'action sociale, est un titre spécial de paiement destiné à financer le coût de garde d'enfants de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans.

POUR QUI ?

Les personnels actifs rémunérés sur le budget de l'État.

Certains AED, payés sur le budget de l'établissement, en sont exclus.

POUR QUOI ?

Faire garder son enfant à titre onéreux durant les heures de travail dans la cadre notamment de :

- la garde d'enfant à domicile,
 - la crèche,
- la garderie périscolaire...

CONDITIONS

Sous conditions de ressources, en fonction du RFR des personnes ayant la charge effective et permanente de l'enfant

COMBIEN ?

Un versement par année civile.

Trois montants accordés :

- 220€,
- ou 385€,
- ou 655€,

en fonction du RFR et

du nombre de parts fiscales.

Ces montants ont été nouvellement revalorisés, avec effet rétroactif depuis le 1^{er} janvier 2011.

PROCEDURE

Remplir le formulaire
Joindre les justificatifs demandés

www.cesu-fonctionpublique.fr

*Ce dispositif, inscrit dans le champ de l'action sociale interministérielle, a pour but de favoriser le maintien de l'activité professionnelle des parents qui le souhaitent.
Le SE-Unsa, qui siège dans les différentes commissions, milite activement pour en élargir le nombre de bénéficiaires et accroître les montants.*

Renseignez-vous auprès de l'équipe SE-Unsa

L'adresse mé^l xx@se-unsa.org s'obtient en remplaçant le XX par le n° du département.